

## **Séance du Conseil Municipal du 06 février 2023** **à 20 heures 15**

convoqué le 27 janvier 2023

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel GÉRARD

Présents : MM. Denis SCHNEIDER, Thierry SÉBASTIEN, Adjoints au Maire,  
Mmes Lydia ANCEL, Béatrice CHABANE, Patricia DELAGE, Anny STOLL  
MM. Jean-Claude HAMBURGER, Claude JACOB, Thomas KALISCH, François  
BURG.

Absents excusés : Mme Béatrice CHABANE procuration Lydia ANCEL, M. Christian KEMPF  
procuration Daniel GERARD.

Absents non excusés : Néant.

### **2023-01 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales),  
est désigné(e) comme secrétaire de la présente séance : François BURG

### **2023-02 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 03 octobre et 05 décembre 2022**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 03  
octobre 2022 et du 05 décembre 2022 qui sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

### **2023-03 ACQUISITION DE TERRAIN HENG**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une promesse de vente émanant de :

- La famille **HENG** ;

et concernant les parcelles cadastrées :

**Commune d'OTTERSTHAL**

<u>Section</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Surface</u>
03	112	Leinerberg	4.14 ares
03	115	Leinerberg	7.86 ares

au prix de **1 450 € l'are.**

et

**Commune d'OTTERSTHAL**

<u>Section</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Surface</u>
03	111	Leinerberg	4.04 ares

au prix de **50 € l'are.**

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et décide :

- l'acquisition des terrains pour un montant total de **17 602 €** ;
- l'acquisition aura lieu aux conditions ordinaires de fait et de droit en pareille matière et aux conditions spéciales suivantes :
  - le prix d'achat sera payé après signature de l'acte de vente et inscription au Livre Foncier, au Centre des Finances Publiques pour le compte de la commune d'OTTERSTHAL ;
  - les terrains deviendront propriété de la commune d'OTTERSTHAL, acquéreur, dans l'état où ils se trouveront à la date de la vente ;
  - le transfert de propriété et l'entrée en jouissance auront lieu le jour de la vente notariée et réalisée auprès de **Maître Bruno BELLOT, notaire à SAVERNE (67700) 10, rue de Monswiller** ;
  - tous les frais résultant de la présente acquisition seront à la charge de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat à établir par Maître **Bruno BELLOT, notaire à SAVERNE (67700) 10, rue de Monswiller.**

## 2023-04 ACQUISITION DE TERRAIN - KUHN

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une proposition d'échange de terrains entre :

- Monsieur **Dominique SCHNEIDER, KUHN SAS** demeurant **4, impasse des fabriques BP 50060 à SAVERNE (67706)** et la **commune d'OTTERSTHAL**;

et concernant les parcelles cadastrées :

### Commune d'OTTERSTHAL

<u>KUHN</u>	<u>Section</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Surface</u>
	03	361	Leinerberg	5.44 ares

  

<u>OTTERSTHAL</u>	<u>Section</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Surface</u>
	03	85	Leinerberg	9.33 ares

Avec une soulte plafonnée à **2 000 €**.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et décide :

- L'acquisition du terrain pour un montant total de **2 000 €** ;
- l'acquisition aura lieu aux conditions ordinaires de fait et de droit en pareille matière et aux conditions spéciales suivantes :
  - le prix d'achat sera payé après signature de l'acte de vente et inscription au Livre Foncier, au Centre des Finances Publiques pour le compte de la commune d'OTTERSTHAL ;
  - les terrains deviendront propriété de la commune d'OTTERSTHAL, acquéreur, dans l'état où ils se trouveront à la date de la vente ;
  - le transfert de propriété et l'entrée en jouissance auront lieu le jour de la vente notariée et réalisée auprès de **Maître Bruno BELLOT, notaire à SAVERNE (67700) 10, rue de Monswiller** ;
  - tous les frais résultant de la présente acquisition seront à la charge de la commune ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat à établir par Maître **Bruno BELLOT, notaire à SAVERNE (67700) 10, rue de Monswiller.**

## **2023-05 ACQUISITION DE TERRAIN - FELS**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une promesse de vente émanant de :

- Monsieur **Marcel FELS** demeurant à **20 a, rue de Gottenhouse à SAVERNE (67700) ;**

et concernant la parcelle cadastrée :

### **Commune d'OTTERSTHAL**

<u>Section</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Surface</u>
01	100	Sand	15.25 ares

Au prix de **50 € l'are.**

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et décide :

- l'acquisition des terrains pour un montant total de **762,50 € ;**
- l'acquisition aura lieu aux conditions ordinaires de fait et de droit en pareille matière et aux conditions spéciales suivantes :
  - le prix d'achat sera payé après signature de l'acte de vente et inscription au Livre Foncier, au Centre des Finances Publiques pour le compte de la commune d'OTTERSTHAL ;
  - les terrains deviendront propriété de la commune d'OTTERSTHAL, acquéreur, dans l'état où ils se trouveront à la date de la vente ;
  - le transfert de propriété et l'entrée en jouissance auront lieu le jour de la vente notariée et réalisée auprès de **Maître Bruno BELLOT, notaire à SAVERNE (67700) 10, rue de Monswiller ;**
  - tous les frais résultant de la présente acquisition seront à la charge de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat à établir par Maître **Bruno BELLOT, notaire à SAVERNE (67700) 10, rue de Monswiller.**

**2023-06 ACQUISITION DE TERRAIN - BOEHM**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une promesse de vente émanant de :

- Madame **Catherine BOEHM** et Madame **Renée CARAYOL** demeurant à **13, rue Louis Pasteur à DETTWILLER (67490)**

et concernant les parcelles cadastrées :

**Commune d'OTTERSTHAL**

<u>Section</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Surface</u>
03	89	Leinerberg	25.76 ares
03	32	Hinterzaum	10.81 ares

Au prix total de **15 000 €**.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et décide :

- l'acquisition des terrains pour un montant total de **15 000 €** ;
- l'acquisition aura lieu aux conditions ordinaires de fait et de droit en pareille matière et aux conditions spéciales suivantes :
  - le prix d'achat sera payé après signature de l'acte de vente et inscription au Livre Foncier, au Centre des Finances Publiques pour le compte de la commune d'OTTERSTHAL ;
  - les terrains deviendront propriété de la commune d'OTTERSTHAL, acquéreur, dans l'état où ils se trouveront à la date de la vente ;
  - le transfert de propriété et l'entrée en jouissance auront lieu le jour de la vente notariée et réalisée auprès de **Maître Bruno BELLOT, notaire à SAVERNE (67700) 10, rue de Monswiller** ;
  - tous les frais résultant de la présente acquisition seront à la charge de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat à établir par Maître **Bruno BELLOT, notaire à SAVERNE (67700) 10, rue de Monswiller**.

## **2023-07 DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal trois déclarations d'intentions d'aliéner concernant des biens situés à OTTERSTHAL et cadastrés :

1)	<u>Section</u>	<u>Parcelles</u>	<u>Lieu-dit</u>
	4	263/010	Rue du Mont Sainte Barbe

d'une surface totale de **6.88 ares** et appartenant à Monsieur **Deniz ALTUN** domiciliés **22 route de Brumath à HOENHEIM (67800)** ;

2)	<u>Section</u>	<u>Parcelles</u>	<u>Lieu-dit</u>
	4	262/010	Rue du Mont Sainte Barbe

d'une surface totale de **5.40 ares** et appartenant à Monsieur et Madame **OZCAN Ayhan** domiciliés **13 rue des diables bleus à SAVERNE (67700)** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce au droit de préemption urbain auquel sont soumises ces déclarations.

3)	<u>Section</u>	<u>Parcelles</u>	<u>Lieu-dit</u>
	1	433/22	9 rue des châtaigniers

d'une surface totale de **7.36 ares** et appartenant à Monsieur **Jean-François SABINE** et Madame **Joanne VOGEL** domiciliés **4H rue de Leominster à SAVERNE (67700)** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce au droit de préemption urbain auquel sont soumises ces déclarations.

## **2023-08 NOUVEL EQUIPEMENT LUMINAIRE POUR L'ECOLE DANS LE CADRE D'ECONOMIES D'ENERGIE**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un **projet d'investissement concernant un nouvel équipement lumineux pour l'école dans le cadre de la réalisation d'économies d'énergie**. Ainsi deux salles de classes seront équipées. Deux devis sont présentés des entreprises **LEM 2000** et **Rexel**.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et décide de retenir le devis de l'entreprise **Rexel, 1a, rue du Baron Chouard à Monswiller (67700)** pour un montant total de **1 524.42 HT** soit **1 829.30 € TTC**.

## **2023-09 COMMUNICATIONS**

### **1- Document budgétaire – Certificat de virement de crédit**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de virement sur le budget de la commune d'OTTERSTHAL de l'exercice 2022 d'un crédit de 1 753.38 € à partir de la réserve, chapitre 022 au chapitre 014, compte 739211 – Attributions de compensation.

### **2- Manifestation – 1er Triathlon de la Licorne**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande du club Saverne Endurance Triathlon qui souhaite avoir l'autorisation d'organiser un parcours passant par la commune d'Ottersthal le 2 juillet 2023 pour le 1<sup>er</sup> triathlon de la licorne.

### **3- Association – 'Les Amis du Sjoelback de la Licorne' (Billard Hollandais)**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande de l'association 'Les Amis du Sjoelback de la Licorne', comptant une vingtaine de membres pratiquant le billard hollandais, de pouvoir occuper le préau de l'école.

Le Conseil Municipal précise les modalités d'occupation :

- Tarifs : 600€ / an ;
- Fréquence : un créneau de trois heures le vendredi soir ;
- Modalités d'utilisation : possibilité de mettre une armoire, propreté exigée.

## **2023-10 DIVERS**

### **1- Lots de fonds de coupes pour les habitants d'OTTERSTHAL**

Il y avait 20 inscrits lors de l'attribution des lots de fonds de coupe du 28/01/2023. Les 20 lots ont été vendus.

### **2- Prochaines dates**

- 06/03/2023 : Commission finances ;
- 03/04/2023 : Vote du budget.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 22h00

Points délibérés au cours de cette séance :

2023-01	Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2023-02	Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2022 et du 5 décembre 2022
2023-03	Acquisition de terrain - HENG
2023-04	Acquisition de terrain - KUHN
2023-05	Acquisition de terrain - FELS
2023-06	Acquisition de terrain - BOEHM
2023-07	Droit de préemption urbain – DIA
2023-08	Nouvel équipement lumineux pour l'école dans le cadre d'économies d'énergie
2023-09	<u>Communications :</u> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Document budgétaire – Certificat de virement de crédits</li><li>2. Manifestation – 1er Triathlon de la licorne</li><li>3. Association – 'Les Amis du Sjoelback de la Licorne' (Billard Hollandais)</li></ol>
2023-10	<u>Divers</u> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Lots de fonds de coupe pour les habitants d'OTTERSTHAL</li><li>2. Prochaines dates</li></ol>

Le Maire,  
Daniel GÉRARD

Denis SCHNEIDER  
Adjoint au Maire

Thierry SÉBASTIEN  
Adjoint au Maire

Lydia ANCEL  
Conseillère Municipale

Patricia DELAGE  
Conseillère Municipale

Béatrice CHABANE  
Conseillère Municipale

Anny STOLL  
Conseillère Municipale

François BURG  
Conseiller Municipal

Jean-Claude HAMBURGER  
Conseiller Municipal

Claude JACOB  
Conseiller Municipal

Thomas KALISCH  
Conseiller Municipal